

## FORMULAIRE DE VOTE

Les soussignés (pour les personnes physiques : nom, prénom, profession et lieu de résidence; pour les personnes morales : raison sociale, type de société, siège social et identité et fonction du ou des représentants - *voir instruction 1 ci-dessous*)

Propriétaire de \_\_\_\_\_ **action(s) ordinaire(s)** de la société anonyme **RECTICEL NV/SA**, dont le siège social est sis Avenue du Bourget 42, 1130 Bruxelles (Haren),

déclare par la présente qu'il souhaite participer à l'**Assemblée Générale Spéciale** de la Société susmentionnée, qui se tiendra en personne au Van Der Valk Hotel Brussels Airport, Culliganlaan 4, 1831 Machelen, Belgique et **en ligne** via la plateforme Lumi (voir « Conditions d'admission – Dispositions pratiques »), le **lundi 6 décembre 2021 à 10 heures**, conformément aux dispositions de l'article 7:152 du code des sociétés et des associations

souhaite utiliser la possibilité de voter par correspondance avant l'Assemblée Générale pour le nombre d'actions susvisé dûment inscrit à la Date d'Enregistrement, tel que mentionné dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale,

et souhaite soumettre les votes suivants (*voir instruction 2 ci-dessous*) :

### **VOTES SUR L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **1. Approbation du projet de vente de l'activité Engineered Foams conformément à l'article 7:152 du Code belge des sociétés et des associations**

*Proposition de résolution* : Les actionnaires approuvent le projet de vente de l'activité Engineered Foams par la Société à Carpenter Co. (ou à l'une de ses filiales) pour une contrepartie en espèces basée sur une valeur d'entreprise de 656 millions d'euros sur une base sans liquidités ni dettes, par laquelle le cours des actions sera déterminé sur la base de l'endettement financier net et du besoin en fonds de roulement réels à la réalisation de l'opération.

**POUR** : \_\_\_\_\_

**CONTRE** : \_\_\_\_\_

**ABSTENTION** : \_\_\_\_\_

#### **2. Pouvoirs**

*Proposition de résolution* : Les actionnaires confèrent au conseil d'administration le pouvoir de négocier, de convenir et d'exécuter la convention d'acquisition d'actions et tous autres accords de transaction y afférents, de déterminer le prix final d'achat des actions sur la base de l'endettement financier net et du fonds de roulement et de tout autre conditions générales de vente, de signer tout autre document et d'accomplir tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre du projet de vente, y compris la scission de l'activité Engineered Foams.

**POUR** : \_\_\_\_\_

**CONTRE** : \_\_\_\_\_

**ABSTENTION** : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

\* \* \* \* \*

### **INSTRUCTIONS PERTINENTES**

- (1) Pour participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent justifier de leur identité (carte d'identité ou passeport) et les représentants des personnes morales doivent, en outre, justifier de leur pouvoir de représentation (documents légaux de la société pertinents).

Des copies de la preuve pertinente doivent être jointes à ce formulaire.

La Société doit recevoir le formulaire de vote **au plus tard le 30 novembre 2021**. Le formulaire de vote signé, accompagné des justificatifs y afférents, peut être fourni par tous les moyens possibles au bureau, y compris en envoyant une copie scannée ou une photo du formulaire via e- courrier à [companysecretary@recticel.com](mailto:companysecretary@recticel.com). A défaut du formulaire et des justificatifs pertinents lors de l'Assemblée Générale, le formulaire de vote est nul et non avenu. Les votes électroniques peuvent être soumis sur la plateforme Lumi jusqu'au 5 décembre 2021.

- (2) Le vote par correspondance est définitif.

Les formulaires dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont nuls. Si les actionnaires exercent leur droit en vertu des dispositions légales et statutaires de présenter de nouvelles propositions de résolution sur les points à l'ordre du jour, les votes par correspondance déposés avant la publication de l'ordre du jour mis à jour restent valables pour les points de l'ordre du jour inchangés repris dans la forme actuelle. Les votes sur les points de l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de résolutions ont été soumises ne sont pas pris en considération.

Dans ce cas, les actionnaires peuvent voter par correspondance sur ces nouvelles propositions de résolution en utilisant le formulaire de vote par correspondance mis à jour que la Société mettra à disposition.

Si les actionnaires exercent leur droit en vertu des dispositions légales et statutaires d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent voter par correspondance sur ces nouveaux points à l'ordre du jour en utilisant le formulaire de vote par correspondance mis à jour que la Société mettra à disposition dans ce cas. Les votes inclus dans la forme actuelle sur les points de l'ordre du jour existants et inchangés restent valables. Si aucun vote n'est émis sur les nouveaux points de l'ordre du jour, cela est considéré comme une abstention.

\* \* \* \* \*